



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020  
AJOURNÉE AU 11 JUIN 2020



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le jeudi 11 juin 2020 à 17 h, à la salle Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Alain Otto et Robert Lambertz (par téléphone).

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020 ainsi que ses amendements, la séance ordinaire a lieu à huis clos.

163/11-06-2020

### RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

*Le maire dit bonjour aux membres du conseil, à la directrice générale et à la greffière et directrice générale adjointe. Il mentionne que le conseiller Robert Lambertz est par téléphone en main libre. Il ouvre la séance, mentionne la date du jour et qu'il est 17 h 02. Il propose de reprendre la séance du 2 juin. Il demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.*

Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette constate la régularité de la séance.

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 2 juin 2020 à la suite de son ajournement. Il est 17 h 02.

### **ADOPTÉE**

164/11-06-2020

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Il demande à la greffière et directrice générale adjointe s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe mentionne qu'il n'y a pas de modification. Il demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Carole Panneton propose la résolution.*

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)
2. Dossier du myriophylle à épis au lac Tibériade – Mandat à une coopérative de solidarité en environnement
3. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative – Volet B pour les stations de nettoyage d'embarcations



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020  
AJOURNÉE AU 11 JUIN 2020

### **C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Règlement numéro 2020-380 – Procédure d'approbation des personnes habiles à voter
3. Adoption du Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux

### **D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

### **E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Comité, commission – Modification de la résolution numéro 041/04-02-2020
2. Archives de la Ville – Destruction annuelle des dossiers conformément au calendrier de conservation

### **F SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **G TRAVAUX PUBLICS**

1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

### **E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

### **F SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **G TRAVAUX PUBLICS**

### **H LOISIRS ET CULTURE**

### **I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **J DIVERS**

Période de questions du public

### **K LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

165/11-06-2020

### **NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CCUE)**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture de la résolution suivante. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Denis Brabant propose la résolution.*

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer M. Gilbert Therrien, membre résident de Rivière-Rouge, à titre de nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 11 juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

### **ADOPTÉE**

166/11-06-2020

### **DOSSIER DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU LAC TIBÉRIADE – MANDAT À UNE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN ENVIRONNEMENT**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture de la résolution suivante. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Alain Otto propose la résolution.*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020  
AJOURNÉE AU 11 JUIN 2020

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 256/25-06-19, adoptée lors de la séance du 25 juin 2019, et la résolution numéro 295/06-08-19, adoptée lors de la séance du 6 août 2019, en référence au mandat donné à la firme « RAPPEL » pour la réalisation de travaux de désherbage dans les zones de faible densité et pour présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) pour réaliser les travaux d'installation de toiles dans les zones de grande densité, incluant la gestion et la coordination des travaux, tel mandat pour un montant maximum de 65 000 \$ plus les taxes applicables pris à même le surplus non affecté;

**CONSIDÉRANT** que la firme n'a pas pu réaliser l'ensemble du mandat, puisque la Ville a reçu les autorisations des ministères seulement en mars 2020;

**CONSIDÉRANT** que les zones de grande densité ont augmenté depuis 2018 et que les prix ont changé;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat à la coopérative de solidarité en prévention de l'eau « RAPPEL » dans le cadre du dossier du myriophylle à épi au lac Tibériade afin de réaliser les travaux de bâchage de la zone sud et de désherbage dans les zones de faible densité, incluant la gestion et la coordination des travaux, tel mandat pour un montant de 86 074,67 \$ plus les taxes applicables (montant net de 90 367,64 \$).

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

167/11-06-2020

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE – VOLET B POUR LES STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture de la résolution suivante. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Carole Panneton propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement d'une station de lavage à embarcations au lac Tibériade sur un terrain de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que ledit projet pourrait être admissible au programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative – Volet B pour les stations de nettoyage d'embarcations et qu'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière dans ce programme;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, à déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative – Volet B pour les stations de nettoyage d'embarcations dans le cadre du projet d'aménagement d'une station de lavage d'embarcations au lac Tibériade.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020  
AJOURNÉE AU 11 JUIN 2020

De désigner la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement ou, en son absence, la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à titre de personnes autorisées à agir et à signer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le protocole d'entente d'aide financière, s'il y a lieu.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

168/11-06-2020

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-380 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe explique : le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations représentant un montant total n'excédant pas 549 415 \$ réparti de la façon suivante : l'acquisition de trois (3) véhicules pour le Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique sur 5 ans pour un montant total de 202 804 \$, l'acquisition de modules de jeux pour le parc de la Gare, l'acquisition d'un babillard électronique, des travaux d'aménagement d'un terrain de tennis au parc Therrien sur 10 ans pour un montant total de 346 611 \$. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 202 804 \$ sur une période de cinq (5) ans incluant les frais incidents et une somme n'excédant pas 346 611 \$ sur une période de dix (10) ans incluant les frais incidents. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment l'aide financière à recevoir dans le cadre Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au montant de 56 976,19 \$. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. La greffière et directrice générale adjointe mentionne les modifications apportées au règlement depuis le dépôt du projet, soit l'augmentation du montant d'emprunt afin d'inclure l'aide financière accordée et suite à la révision des travaux à effectuer; des corrections d'écriture; une répartition de la période d'immobilisation et de paiement de l'emprunt. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Robert Lambertz propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Robert Lambertz lors de la séance d'ajournement du 26 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant les modifications apportées au règlement depuis le dépôt du projet le 26 mai 2020 par M. le conseiller Robert Lambertz, notamment :

- l'augmentation du montant d'emprunt afin d'inclure l'aide financière accordée et suite à la révision des travaux à effectuer;
- des corrections d'écriture;
- une répartition de la période d'immobilisation et de paiement de l'emprunt;

le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020  
AJOURNÉE AU 11 JUIN 2020

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Que le règlement numéro 2020-380 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-380 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.**

169/11-06-2020

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-380 – PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe explique qu'en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et ses amendements, toute procédure référendaire est suspendue, sauf si le conseil en décide autrement. Elle propose au conseil de poursuivre la procédure d'approbation des personnes habiles à voter par une consultation écrite, le tout conformément aux directives décrites à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et ses amendements. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Andrée Rancourt propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et ses amendements, toute procédure référendaire est suspendue, sauf si le conseil en décide autrement;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De décréter la poursuite de la procédure d'approbation des personnes habiles à voter par une consultation écrite, le tout conformément aux directives décrites à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et ses amendements.

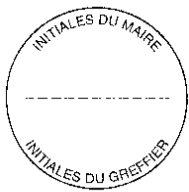
Que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

170/11-06-2020

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-382 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe explique : Le territoire de la Ville de Rivière-Rouge est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux. Le District numéro 1 pour 696 électeurs. En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de la ligne arrière du chemin du Lac-McCaskill (côté est), cette ligne arrière, son prolongement, le lac Tibériade, le ruisseau Jourdain, la ligne arrière du boulevard Fernand-Lafontaine (côté est), la route 117 Nord et la limite municipale ouest, nord et est jusqu'au point de départ. Le District numéro 2 pour 543 électeurs. En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière du chemin du Lac-McCaskill (côté est) et de la limite municipale est, cette limite, la rivière Rouge, le prolongement de la ligne arrière de l'impasse Richard (côté nord), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue Landry (côté sud-ouest), le prolongement de la ligne arrière de la montée Bellevue*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020  
AJOURNÉE AU 11 JUIN 2020

(côté sud-est), celle ligne arrière, son prolongement, la route 117 Nord, la route Bellerive, la limite municipale ouest, près du lac Gaumond, la route 117 Nord, la ligne arrière du boulevard Fernand-Lafontaine (côté est), le ruisseau Jourdain, le lac Tibériade, le prolongement de la ligne arrière du chemin du Lac-McCaskill (côté est) et cette ligne arrière jusqu'au point de départ. Le District numéro 3 pour 730 électeurs. En partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Rouge près du chemin de la Rivière Nord et de la limite municipale est, la limite municipale est et sud, la double ligne à haute tension, la rivière Rouge jusqu'au point de départ. Ce district comprend également la partie enclavée à l'est de la Municipalité de La Macaza. Le District numéro 4 pour 718 électeurs. En partant d'un point situé à la rencontre de la double ligne à haute tension et de la limite municipale sud, la limite municipale sud et ouest, la route Bellerive, la route 117 Nord, la route 117 Sud, le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Pinède (côté sud-est), cette ligne arrière, son prolongement, la rivière Rouge et la double ligne à haute tension jusqu'au point de départ. Le District numéro 5 pour 793 électeurs. En partant d'un point situé à la rencontre de l'intersection de la rivière Rouge et de la rue du Pont, cette rue, la route 117 Nord, le prolongement de la ligne arrière de la montée Bellevue (côté sud-est), cette ligne arrière, son prolongement, la ligne arrière de la rue Landry (côté sud-ouest), la ligne arrière de l'impasse Richard (côté nord), son prolongement et la rivière Rouge jusqu'au point de départ. Le District numéro 6 pour 605 électeurs. En partant d'un point situé à la rencontre de l'intersection de la rue du Pont et de la rivière Rouge, cette rivière vers le sud, le prolongement de la ligne arrière de la rue de la Pinède (côté sud-est), cette ligne arrière, son prolongement, la route 117 Sud (côté est) et la rue du Pont jusqu'au point de départ. Le tout, conformément aux cartes jointes à l'Annexe I du présent règlement. La greffière et directrice générale adjointe précise que le règlement sera publié sur le site Web de la Ville. La greffière et directrice générale adjointe indique qu'aucune opposition au projet de règlement numéro 2020-382 n'a été reçue. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Denis Brabant propose la résolution.

**CONSIDÉRANT** que, selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Ville de Rivière-Rouge doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la Ville par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au projet de règlement numéro 2020-382 a été donné par la conseillère Karine Bélisle lors de la séance d'ajournement du 26 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de règlement numéro 2020-382 lors de la séance d'ajournement du 26 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 2020-382 a été soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

**CONSIDÉRANT** qu'aucune opposition au projet de règlement numéro 2020-382 n'a été reçue par la greffière et directrice générale adjointe de la part des électeurs de la Ville;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020  
AJOURNÉE AU 11 JUIN 2020

Que le règlement numéro 2020-382 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-382 divisant le territoire de la Ville en six (6) districts électoraux est reproduit au livre des règlements.**

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

171/11-06-2020

#### COMITÉ - COMMISSION - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 041/04-02-2020

*Le maire mentionne le sujet présent inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture de la résolution suivante. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Karine Bélisle propose la résolution.*

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer le conseiller Robert Lambertz à titre de délégué au Comité des services techniques (voirie) et horticulture en remplacement du conseiller Alain Otto.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 041/04-02-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 février 2020.

### ADOPTÉE

172/11-06-2020

#### ARCHIVES DE LA VILLE – DESTRUCTION ANNUELLE DES DOSSIERS CONFORMÉMENT AU CALENDRIER DE CONSERVATION

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La greffière et directrice générale adjointe fait lecture de la résolution suivante. Le maire demande s'il y a un proposeur. Mme la conseillère Andrée Rancourt propose la résolution.*

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la liste des documents à détruire telle que préparée par la greffière et directrice générale adjointe en date du 8 juin 2020 et conformément aux délais de conservation prescrits par le calendrier de conservation des documents de la Ville.

Que le conseil mandate le Service du greffe à procéder à la destruction desdits documents selon les normes et les lois en vigueur et que la greffière et directrice générale adjointe soit autorisée à retirer tout dossier de ladite liste qu'elle jugera pertinent de garder lors de ladite destruction.

### ADOPTÉE

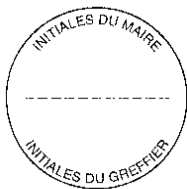
173/11-06-2020

#### PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. La directrice générale fait lecture de la résolution suivante. Elle mentionne que l'aide financière est pour plusieurs chemins de la Ville dans les trois (3) secteurs. Le maire demande s'il y a un proposeur. M. le conseiller Denis Brabant propose la résolution.*

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020  
AJOURNÉE AU 11 JUIN 2020

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**CONSIDÉRANT** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour. Il demande à la greffière et directrice générale adjointe si elle a reçu des questions de la population. Elle mentionne n'avoir rien reçu.*

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, mentionne qu'elle n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Le maire mentionne le présent sujet inscrit à l'ordre du jour et lève la séance.*

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 11.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire